

**Liste des secteurs d'activités éligibles à « Pays de la Loire Commerce - Artisanat »**

- Alimentation générale
- Autre commerce de détail alimentaire
- Boucherie-Charcuterie
- Boulangerie-Pâtisserie
- Café
- Commerce de boissons
- Commerce de fruits et légumes
- Fleuriste
- Garage automobile
- Institut de beauté
- Poissonnerie
- Restaurant\*
- Salon de coiffure
- Station-service
- Supérette
- Tabac-Pressé

*\*Pour les restaurants, leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, ou exercent une activité complémentaire (épicerie, point poste, dépôt de pain) et ayant un caractère permanent (ouverture minimum 10 mois sur 12 et 5 jours par semaine).*